

Master 2 - Mention Droit des affaires
Parcours Droit des affaires et fiscalité DJCE - en Apprentissage
Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Heures de formation 564,00
Heures de suivi et d'accompagnement 10,00
Total : 574,00

Blocs de connaissances et de compétences	Organisation pédagogique							Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) Session unique				
	ECTS	Semestre d'enseignement	Langue	cours ouvert mobilité	Cours 26-27	TD 26-27	Volume horaire	Descriptif	Contrôle continu	Examen terminal		
	60				564,00	0,00	4,0		Coefficient CC	Coefficient CT	Nature	Durée (heures)
UE obligatoires												
UE 1.1.1 Comptabilité des sociétés	6	Semestre 1			25,0							
UE 1.1.2 Droit des groupements	8	Semestre 1			25,0							
UE 1.1.3 Contrats d'affaires	6	Semestre 1			20,0							
UE 1.1.4 Séminaire Droit des affaires approfondi	7	Semestre 1			30,0							
UE 1.1.5 Anglais	3	Semestre 1			20,0							
UE obligatoires												
UE 2.1.1 Gestion financière	3	Semestre 2			25,0							
UE 2.1.2 Droit fiscal des affaires	6	Semestre 2			25,0							
UE 2.1.3 Séminaire Fiscalité approfondie des entreprises	5	Semestre 2			30,0							
UE obligatoires à choix												
2 UE à choisir parmi les 4 suivantes :												
UE 2.2.1 Modes alternatifs de règlement des litiges et arbitrage	3	Semestre 2			20,0							
UE 2.2.2 Droit financier	3	Semestre 2			20,0							
UE 2.2.3 Procédures fiscales	3	Semestre 2			20,0							
UE 2.2.4 Droit pénal des affaires	3	Semestre 2			20,0							
UE obligatoires Diplôme de Juriste-Conseil d'Entreprise (DJCE)												
UE 2.3.1 Techniques contractuelles		Semestre 2			50,0							
UE 2.3.2 Ingénierie sociétaire		Semestre 2			51,0							
UE 2.3.2 Fiscalité personnelle et patrimoniale		Semestre 2			53,0							
UE 2.3.4 Droit social et gestion du risque social		Semestre 2			50,0							
UE 2.3.5 Droit du financement et des garanties		Semestre 2			50,0							
UE obligatoire Professionnalisation pour les apprentis												
UE 1.4.1 et 2.4.1 Partage d'expérience professionnelle		semestres 1 et 2			30,0							
UE 2.4.2 Suivi et évaluation d'expérience en milieu professionnel		semestres 1 et 2					4,0					
UE 2.4.3 Mémoire professionnel	10	Semestre 2										
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total de chaque semestre		semestres 1 et 2										

Le volume horaire total de formation à prendre en considération pour un diplôme donné est celui figurant dans le calendrier d'alternance.

Il est admis qu'une journée à l'université correspond à 7h de temps de formation apprenant. Ce dernier est notamment composé :

- des heures de face-à-face pédagogique,
- des heures de suivi et d'accompagnement,
- des temps d'études et de recherche,
- des temps d'évaluation,
- etc.